



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MARDI 10 MARS 2015

**18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE
SALLE DEMBRY**

PRÉSENTS : 20

AGDE : Mme SALGAS, M. BENTAJOU
MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY
FLORENSAC : MM. MARFFRE, MARCO, TUYA
CAUX : Mme DORADO
CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA
LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO
AUMES : Mme DURAND

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, FOULGAT
VIAS : MM. SAUCEROTTE, MARTINEZ
POMEROLS : M. MOULINOT
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
SAINT-THIBERY : M. HUC
PINET : M. ESPARZA

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS – M. GLOMOT à M. SAUCEROTTE
MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER
PORTIRAGNES : M. FAURE à M. BENTAJOU

ABSENTS EXCUSÉS : 10

AGDE : Mme MARTINEZ
MONTAGNAC : M. MALDONADO
PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ, DUFFOUR
CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU

VIAS : M. ESPANA
NIZAS : Mme BESSORA
PAULHAN : M. JAURION
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUCEROTTE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 10 décembre 2014

- 1°) Corrections budgétaires
- 2°) Désignation du vétérinaire sanitaire de la fourrière animale
- 3°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial
- 4°) Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'année 2014
- 5°) Bilan des marchés publics de l'année 2014
- 6°) Adhésion de la commune de Vias à la mutualisation du cinémomètre
- 7°) Création d'un site internet
- 8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 10 mars 2015, à 18h30, en la Salle D'Embry de la mairie d'Agde. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, et Monsieur SAUCEROTTE est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente du 10 décembre 2014.

1°) Corrections budgétaires

Madame la Présidente laisse la parole à M. le Vice-Président, lequel indique à l'assemblée qu'il convient, à la demande du Trésorier Principal d'Agde, de procéder à des corrections budgétaires avant le vote du compte administratif 2014 et celui du budget primitif 2015. Ces corrections permettront d'enregistrer les modifications suivantes liées à des affectations de résultat devenues inutiles et qui vont permettre au SIVOM de disposer de ressources supplémentaires en section de fonctionnement.

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

Année 2013

Chapitre 023 : - 40.222 €

Chapitre 002 : + 40.222 €

Année 2014

Chapitre 023 : - 42.290 €

Chapitre 002 : + 42.290 €

Avec ces modifications, dans le prochain compte administratif 2014, les reports seront les suivants :

- Report 2013 en section de fonctionnement : 1.311.025,59 €
- Report 2013 en section d'investissement : 365.610,59 €
- Restes à réaliser à reporter en 2015 : 0 €

Adopté à l'unanimité.

2°) Désignation du vétérinaire sanitaire de la fourrière animale

Madame la Présidente rappelle que, par délibération du 15 octobre 2014, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un règlement sanitaire pour la fourrière animale, située à Vias, conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L 214-6 du code rural et de la pêche maritime.

Il s'avère que ce règlement doit être précédé de la désignation d'un vétérinaire sanitaire. Ce dernier devra être associé à l'élaboration du règlement sanitaire qui doit comprendre à minima :

- un plan de nettoyage et désinfection des locaux et du matériel ;
- les règles d'hygiène à respecter par le personnel et le public ;
- les procédures d'entretien et de soins des animaux incluant la surveillance sanitaire, la prophylaxie, et les mesures à prendre en cas de survenue d'un événement sanitaire ;
- la durée des périodes d'isolement prévue par les textes.

Le vétérinaire sanitaire désigné devra également effectuer deux visites obligatoires par an sur le site de la fourrière.

Compte tenu des bonnes relations établies avec le Docteur Laetitia Tournier, sise à Portiragnes, il est proposé de la désigner en qualité de vétérinaire sanitaire. Madame la Présidente informe également l'assemblée que règlement sanitaire sera ensuite établi avec sa collaboration et soumis au vote d'une prochaine réunion d'ici la fin de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial

Comme chaque année, Madame la Présidente rappelle qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du personnel territorial du SIVOM. Le tableau des effectifs s'établit comme suit au 10 mars 2015 :

POSTES POURVUS

Direction :

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet 1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet 2

Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe titulaire, temps complet 1

Adjoint Technique Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

Brigade d'enlèvement tags :

Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe titulaire, temps complet 1

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel - saisonnier) :

Adjoint Technique Territorial de 2^e classe non titulaire, temps complet 1

AUTRES POSTES

Direction :

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, temps complet 1

Fourrière animale :

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, temps complet 1

Adopté à l'unanimité.

4°) Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'année 2014

Madame la Présidente laisse la parole à M. le Directeur qui rappelle que, suite à la délibération du 10 février 2014 visant à étudier les possibilités de pouvoir souscrire un nouveau contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel territorial, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) a fait connaître les résultats de la mise en concurrence effectuée dans le cadre d'un contrat groupe.

Pour les collectivités de moins de 29 salariés comme le SIVOM, le CDG34 a obtenu plusieurs offres. Après discussion, le Comité Syndical décide de retenir l'offre suivante de la CNP / SOFCAP :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
- Agents garantis : agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
- Risques assurés : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité
- Option : tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Taux : 5,15 %
- Assiette : traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et nouvelle bonification indiciaire

M. le Directeur rappelle qu'il s'agit de garanties similaires à celles du contrat précédent, en soulignant une augmentation sensible du taux de cotisation (4,68 % en 2014) et de la période de franchise.

Adopté à l'unanimité.

5°) Bilan des marchés publics de l'année 2014

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Il s'avère que pour le SIVOM, cette liste est vierge de tout marché en 2014.

Le Comité Syndical en prend acte.

6°) Adhésion de la commune de Vias à la mutualisation du cinémomètre

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Commune de Vias a émis le souhait de participer à la mutualisation du cinémomètre aux côtés des communes de Bessan, Caux, Florensac, Montagnac et Nézignan l'Evêque.

Le Comité Syndical décide d'intégrer la commune de Vias dans les conditions suivantes :

- Participation financière à l'investissement : 0 € car le bien est déjà amorti (bien acquis en 2010)
- Participation au fonctionnement : 97,90 € du 1^{er} avril au 31 décembre 2015

Adopté à l'unanimité.

7°) Création d'un site internet

Madame la Présidente demande à ce que cette question soit retirée de l'ordre du jour, compte tenu que les devis attendus ne sont pas encore parvenus à la direction administrative du SIVOM. Cette question sera traitée lors d'une prochaine séance du Comité Syndical.

8°) Questions diverses

- Madame la Présidente communique le nouveau tableau des populations INSEE des communes adhérentes au SIVOM, au 1^{er} janvier 2015
- Il est également communiqué les éléments relatifs au pigeonnier installé sur la commune de Pézenas. En l'absence des élus de Pézenas, des questions pourront leur être posées lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents et les invite à lever le verre de l'amitié à l'occasion de cette première séance de l'année 2015.

Elle rappelle que la prochaine réunion se tiendra le mercredi 18 mars 2015 sur la commune de NEZIGNAN L'EVÊQUE. M. MARTINEZ communique aux élus présents un plan permettant de rejoindre la salle destinée à recevoir la réunion.

La séance est levée à 19h20.

**Le Secrétaire de Séance,
Bernard SAUCEROTTE**

